

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SEANCE DU 9 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du vingt et un février deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. de La RONCIERE  
Mme HERVÉ  
M. BELARBI  
Mme GALLAIS  
M. HUBERT  
Mme PARPEX  
M. DECOUX  
Mme MARLE  
M. HAAS  
M. BROUTIN  
Mme LILLY

M. JIAUME (à partir du point  
n° 3)  
Mme BAHIER  
Mme THARAUD-DEWAVRIN  
Mme COHEN  
M. JEAN  
M. HOFFSCHIR  
M. NEROT  
M. DETOLLE  
M. FORTIN  
Mme BOMPAIRE

Mme ROUX-FOUILLET  
M. DELACOUR  
M. DURDUX  
Mme de LONGEVIALLE  
MOULAÏ  
Mme CANDELIER  
Mme BOUQUET  
Mme BASTIDE  
M. PACE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme TEXIER	à	Mme HERVÉ
M. JIAUME (jusqu'au point n° 2)	à	M. PACE
M. VILLEMUR	à	M. HUBERT
M. GIAFFERI	à	Mme BOUQUET

**ETAIENT ABSENTS :**

M. de GESTAS  
M. HAZARD  
Mme MESMIN

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain HOFFSCHIR a été désigné secrétaire de séance.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

#### AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES, PATRIMOINE

2. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapporteur : Madame MARLE

3. Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

#### AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP, HABITAT, LOGEMENT

4. Approbation d'une convention d'objectif avec l'association La Maison de la famille.

Rapporteur : Madame TEXIER

#### PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

5. Régularisations (remboursements, déductions de titres...) des factures familles.

Rapporteur : Madame HERVÉ

6. Jeunesse - Tarifs des séjours « Anim'langues» - Modification de la délibération du 3 juillet 2014.

Rapporteur : Madame MESMIN

7. Jeunesse - Stage Anim'langues - modification de la délibération n°2015/038 relative aux vacances des intervenants

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

## **TRAVAUX**

8. Projet de remise en état du carrefour des Postillons en forêt domaniale de Meudon - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Office National des Forêts (ONF).

Rapporteur : Monsieur FORTIN

9. Restauration de l'Eglise Saint Romain - Approbation de l'Avant Projet Détaillé, du coût prévisionnel de l'opération et de son plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

## **DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE**

10. Constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Chaville, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray pour examiner les conditions de rapprochement entre ces différentes communes.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

11. Intercommunalité - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de Grand Paris Seine Ouest pour les exercices 2010 et suivants.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

12. Système de mise en relation des Sévriens - Convention de partenariat avec les Pages Jaunes pour le système HAMAK

Rapporteur : Monsieur HUBERT

13. Intercommunalité - Rapport annuel au Conseil Municipal sur la situation des différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en 2015,

Rapporteur : Monsieur DECOUX

14. Rapport d'activité du médiateur municipal au titre de l'année 2016.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

## **ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX**

15. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

**16.** Intercommunalité - Convention de mise à disposition des services communautaires à la ville de Sèvres:

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

**17.** Affaires financières et budgétaires - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2016/2017 - Avis du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

**18.** Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVÉ

**19.** Vœu s'opposant à la fermeture de classes, pour la rentrée 2017/2018.

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 MARS 2017**

L'appel nominal étant terminé, Monsieur le Maire propose d'examiner les points à l'ordre du jour.

\*\*\*

\*

**1°) Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2016**  
**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur de LA RONCIÈRE demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 14 décembre 2016. Il cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER renouvelle sa demande auprès de Monsieur de LA RONCIÈRE pour obtenir un récapitulatif des dépenses d'avocat effectuées durant l'année, puisqu'il ne l'avait pas retenue lors de la précédente séance.

Elle note une erreur dans ses propos en page 9 du compte rendu, à savoir « *Madame CANDELIER regrette l'absence du Conseil régional* », à corriger par « *conseiller régional* ».

Concernant le sujet du DPE et de la campagne Display abordé en page 12, elle précise que Madame VOYNET n'est plus maire de Montreuil depuis 2014. Suite aux propos de Monsieur de LA RONCIÈRE, elle a pris contact avec Madame VOYNET pour vérifier les actions menées dans sa commune à ce sujet. Elle affirme que la ville de Montreuil est impliquée dans la campagne Display depuis 2010 et qu'elle compte sans doute certains bâtiments, dont le DPE est affiché.

Monsieur de LA RONCIÈRE s'enquiert d'autres remarques. Il note que Montreuil a affiché ces éléments depuis 2010, alors que l'obligation d'affichage vaut depuis 2008. Il propose de présenter ses excuses à Madame VOYNET en cas d'exagération de son propos.

Il prend note de la correction à apporter sur le terme « conseiller ».

Concernant les frais d'avocats, pour l'ensemble de l'année 2016, le montant des consultations juridiques s'élève à 20 676 euros payés par la Ville et répartis sur trois cabinets différents. Il réfute l'exclusivité d'un cabinet. En 2015, le montant était de 16 128 euros. Les contentieux liés aux ressources humaines s'élèvent à 14 136 euros en 2016. Les autres contentieux (urbanisme) représentent 43 416 euros. Il précise que le recours de la Ville à un cabinet d'avocat n'est pas systématique, puisqu'elle se défend seule pour un certain nombre de contentieux.

**Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**2°) Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes**  
**Rapporteur : Madame MARLE**

Madame MARLE remercie les services pour ce rapport très intéressant. Elle explique que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les hommes et les femmes oblige la Ville à présenter, préalablement au débat sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport vise principalement deux objectifs :

- faire le bilan des actions déjà menées ;
- définir les perspectives pour éventuellement corriger les inégalités ou les actions.

Elle précise que les conseillers auront connaissance du rapport détaillé établi pour l'année 2017. Ils pourront ainsi constater que la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes est engagée sur Sèvres et que les principales actions proposées ont pour but d'encourager ce mouvement. Le rapport se compose de trois parties :

- le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale ;
- le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire ;
- les pistes d'actions envisagées.

L'objectif de la Ville est d'être vigilante par rapport à ce thème et d'entreprendre des actions de sensibilisation au sein de la Mairie et à l'extérieur.

Monsieur de LA RONCIÈRE considère que le rapport est assez complet et il remercie son auteur – des ressources humaines ou de la direction générale – pour ce travail important.

Il cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ rappelle que la journée de la veille était consacrée aux Droits de la Femme. Elle remercie Monsieur le Maire de respecter l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'assemblée municipale. En tant que conseillère de l'opposition, elle ne constate pas de traitement différent avec ses collègues hommes. Elle espère que ses collègues femmes de la majorité peuvent également le confirmer au quotidien. Elle ajoute que ce n'est pas le cas dans toutes les équipes municipales et dans toutes les assemblées, dans lesquelles les rapports sont parfois plus difficiles. La parité existe au sein du Conseil municipal, malgré un déséquilibre provoqué par les départs et les arrivées de certaines personnes. Elle note également la parité adoptée par Monsieur le Maire parmi les adjoints.

Elle remarque cependant que les femmes se voient plutôt confier les compétences sociales et les hommes les compétences dites techniques. Selon elle, cette répartition était flagrante lors de la commission des affaires sociales et pour la caisse des écoles. Elle demande s'il s'agissait d'un choix délibéré de la part de Monsieur le Maire ou si les femmes n'osent pas revendiquer la responsabilité des affaires budgétaires ou de l'urbanisme.

Elle regrette que cette parité n'existe pas au niveau des vice-présidences de GPSO. Les postes ayant été alloués aux maires et une seule femme étant maire, une seule vice-présidence est assurée par une femme. Elle avoue ne pas avoir examiné en détail l'organigramme.

À condition d'être suivie d'actions et de contrôles, la charte du temps pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle peut permettre aux femmes de moins subir les contraintes liées aux pratiques encore courantes dans les entreprises, qui les pénalisent. Elle se félicite que Monsieur le Maire adhère au droit à la déconnexion et qu'il intègre les risques psychosociaux, puisqu'il est souvent dit que la femme a plusieurs journées de travail. Cela la pénalise dans son travail et la fatigue encore plus que ses collègues masculins, même si les pères conjoints d'aujourd'hui sont différents de leurs propres pères. Elle note que beaucoup de réflexes sont encore à revoir. Par exemple, l'école appelle d'abord la mère ou les pédiatres reçoivent davantage de mères que de pères.

Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, l'application d'une telle charte pourrait permettre aux femmes de ne pas s'autocensurer dans l'évolution de leur carrière et de postuler plus facilement. Sensibiliser les actions de la Ville est une bonne chose. Il n'y a pas d'activités davantage dédiées aux hommes qu'aux femmes. Les associations doivent être encouragées à présenter leur activité aux filles et inversement, dès leur premier âge. Elle considère que ce dernier point est important et doit être suivi dans le futur.

Monsieur de LA RONCIÈRE remercie Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ et cède la parole à Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX trouve également ce rapport très intéressant. À son tour, il remercie son auteur pour sa réalisation. Selon lui, la disposition légale qui l'impose est une bonne chose. Ce rapport appelle trois questions de sa part. Premièrement, il a noté que les services municipaux étaient très féminisés, avec un taux avoisinant 60 % de femmes. À l'inverse, la fonction publique territoriale

affiche généralement une proportion de 65 % d'hommes dans ses effectifs. Il demande si cette inversion peut être analysée.

Deuxièmement, il a noté que, proportionnellement, les hommes accédaient moins à la formation au sein des services municipaux que les femmes. Il demande si ce fait peut également être analysé.

Troisièmement, il remarque qu'aucun comparatif des salaires ou traitements des agents entre les hommes et les femmes n'apparaît dans le rapport. Il demande si des éléments de réponse existent sur ce sujet.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER s'associe également aux remerciements précédents. Ce rapport établi pour la première fois est intéressant et fournit de nombreuses données. Elle partage les interrogations de Monsieur DURDUX concernant les écarts salariaux. La Journée du Droit des femmes a été l'occasion de rappeler que les femmes fonctionnaires de la fonction publique gagnent en moyenne 17 % de moins que leurs collègues masculins. Ce sujet peut être une piste de travail pour l'année suivante.

Comme Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, elle considère que la situation est plutôt meilleure au sein du Conseil municipal qu'à une certaine époque. Selon elle, il s'agit aussi d'une question de génération et le renouvellement en politique améliore généralement la place des femmes. Cependant, contrairement à son parti qui respecte la parité intégrale depuis sa création, elle s'étonne que certains mouvements politiques préfèrent payer des amendes au lieu de respecter une parité stricte dans leurs candidatures. Elle regrette cette situation, tout comme le fait que la parité dans la société française évolue par des lois plutôt que de façon naturelle.

Elle observe également la présence d'environ 50 % de femmes dans le Conseil municipal ainsi que la parité au niveau des adjoints. Néanmoins, certains domaines tels que la commission locale des impôts font intervenir davantage d'hommes. Des progrès doivent être réalisés sur ce sujet de façon collective.

Selon Madame CANDELIER, les propositions de Monsieur de LA RONCIÈRE vont dans le bon sens. Elle note qu'elle reçoit toujours des courriers adressés à « Catherine CANDELIER, conseiller municipal ». Comme dans la mandature précédente, elle a parfois demandé à Monsieur le Maire d'être nommée « Madame la Conseillère municipale ». Ces réflexes doivent être adoptés. Elle invite également Monsieur de LA RONCIÈRE à parler de ses « adjointes et adjoints » au lieu de ses « adjoints ». C'est un signal fort selon elle.

Madame CANDELIER note que l'intercommunalité dans sa forme actuelle ne permet pas aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité. C'est assez caricatural au sein de GPSO. Elle considère que de nombreux efforts restent à faire et remercie Monsieur le Maire pour ce rapport.

Monsieur de LA RONCIÈRE considère que la tonalité des conseils municipaux a radicalement changé à partir de l'introduction de la parité. Il estime que les approches de nombreuses conseillères étaient beaucoup plus modestes, pratiques et ancrées sur le terrain que celles de conseillers qui agissaient auparavant tels des tribuns à l'Assemblée nationale. Selon lui, ces approches ont permis au Conseil municipal de Sèvres de fonctionner de façon plus pratique.

Il note que le prochain maire devra être vigilant sur le fléchage des hommes et des femmes dans les différents domaines.

Il ajoute qu'une délégation sur l'égalité homme femme sera prochainement donnée à Madame MARLE, laquelle sera chargée de suivre ces affaires dans les années à venir.

Il reprend les propos de Monsieur DURDUX, concernant le taux de femmes supérieur à la Mairie, contrairement à la fonction publique territoriale.

Monsieur DURDUX confirme que cette proportion est différente, notamment sur les emplois de direction administrative territoriale.

Monsieur de LA RONCIÈRE ne sait pas comment expliquer cette différence. Il ne sait pas si l'entretien des routes ou des collèges, peut-être plus masculin, change les proportions.

L'inégale demande de formation évoquée par Monsieur DURDUX est un point de vigilance. Une réponse pourra être apportée en commission.

Concernant les inégalités salariales, Monsieur le Maire se dit étonné par la différence majeure de 17 %, mise à jour dans l'article évoqué par Madame CANDELIER. Il ne pensait pas cela possible dans la fonction publique. C'est également un point de vigilance, qui fera peut-être l'objet d'une étude plus approfondie en commission.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport entre les hommes et les femmes.**

### **3°) Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017** **Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur DECOUX explique que le débat d'orientations budgétaires annuel subit quelques modifications apportées par la loi NOTRe de 2015, déjà expérimentées en 2016. Après certaines informations générales de type macro-économiques, des éléments sur la situation financière et fiscale de la commune et certains éléments prospectifs de 2017 seront présentés. Il remercie l'administration et en particulier la direction des services financiers pour ce rapport très travaillé, qui n'est cependant pas aussi fin que le débat budgétaire à examiner trois semaines plus tard.

S'agissant du contexte économique, les perspectives de croissance du FMI sont affichées en baisse de 0,2 à 0,3 % pour 2017, pour l'Europe et pour la France. La période de croissance assez faible se poursuit donc, comme le confirme d'ailleurs le président de la BCE qui a indiqué dans les douze dernières heures qu'il ne croyait pas à un retour de l'inflation à court terme, c'est-à-dire au minimum dans les deux ou trois prochaines années. Sur la durée, la croissance sur la zone euro est à la baisse sur le passé et à tendance stable sur le futur. Les indicateurs économiques présentés suivent à peu près la même direction.

Monsieur DECOUX indique qu'il est important de considérer l'évolution des prix. En page 7 du rapport, un graphique montre l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'inflation sous-jacente. Cette dernière est assez plate, alors que les prix à la consommation montrent une légère tendance à se relever, ce qui pourrait influencer sur certaines parties du panier d'indices des prix, tels que pour le pétrole. Cela pourrait intéresser le panier des dépenses du maire.

Les dépenses communales constituent l'indice principal pour la Mairie, lequel a fortement augmenté. Sur une période très longue de seize ans, il a décroché assez fortement à la hausse, dans un rapport d'un à deux. L'indice des prix à la consommation hors tabac est passé de 100 à plus de 120 et celui des dépenses communales hors charges financières atteint presque 150, c'est-à-dire deux fois plus. Cette décorrélation entre le sentiment de la population qui observe une inflation assez faible et le prix des dépenses réelles qui augmente plus vite a déjà été évoquée. Il s'ensuit une pression annuelle modérée, mais qui devient assez importante au fil des années.

Monsieur DECOUX rappelle que la Ville fait partie d'un Établissement public territorial depuis un an. Il ne souhaite pas revenir sur les transferts de compétences qui y sont liés. Il pointe néanmoins le SPIC, qui est selon lui le sujet principal concernant ce débat et les relations avec GPSO. En page 14 du rapport, un graphique montre l'évolution du SPIC sur six ans, lequel a été multiplié par 13 pour GPSO, soit une hausse de 30 millions d'euros. La commune est concernée à deux titres. D'abord, elle assume 10 % du SPIC, les 90 % restants étant assumés par GPSO. Ensuite, si cette tendance se poursuit, il est possible que GPSO fasse appel à la commune pour l'aider.

Monsieur DECOUX rappelle qu'une des ressources importantes de la commune est constituée de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il évoque sa variation dans les cinq dernières années, soit une année avant le début de mandat. Sur quatre années de variation, la DGF a baissé de 30 milliards d'euros au niveau national (- 73 %). Alors qu'il devait servir à baisser

l'endettement public et à assainir les finances, ce montant représente seulement 1,4 % de la dette publique de la France, mais une baisse très importante pour les communes.

À l'échelle de la commune, la tendance de la DGF se confirme. Sa pente assez modérée en 2014 s'est accélérée en 2015, continue sur la même tendance en 2016 et baisse presque autant en 2017. Monsieur DECOUX a calculé que cette baisse inquiétante de la DGF représente l'équivalent d'une baisse d'impôt de 14 % depuis le début de mandat. Pour la compenser, il aurait donc fallu augmenter les impôts pour un total de 14 % au fil des années. L'Etat avait certes besoin de ressources et certains candidats à la présidentielle annoncent d'autres économies éventuelles sur ce sujet. C'est à la fois un sujet de réflexion et d'action pour la Ville, qui passera de 5,2 à 2,45 millions d'euros de DGF. Un autre graphique montre que la DGF baisse chaque année davantage encore pour la commune (entre - 3 et - 6 % supplémentaires) qu'au niveau national.

De ce fait et comme pour l'année précédente, le budget 2017 sera orienté vers une recherche d'économies, vers un recours limité à la dette et vers une évolution contenue des dépenses de personnel. Celles-ci constituent le principal poste des dépenses de la commune. Elles sont restées stables de 2014 à 2016 et s'annoncent en hausse en 2017, notamment du fait de certaines mesures exogènes qui sont imposées à la Ville, telles que les élections, les hausses du point d'indice, les cotisations ou hausses imposées par l'Etat ou par l'URSSAF. Monsieur DECOUX précise que, à périmètre constant, dès lors que les recettes baissent et que les dépenses augmentent, le système n'est pas tenable indéfiniment, surtout lorsque des investissements sont souhaités. Par ailleurs, la capacité d'investissement diminue.

La commune a une dette très saine, constituée à près de 60 % par des taux fixes et à 40 % par des taux variables (un quart par le livret A et trois quarts par des taux variables classiques). Le taux moyen de la dette est également très bas, situé entre 2,5 et 2,8 % y compris pour les projections des trois prochaines années. Il a baissé de 6 % durant les deux dernières années. La commune a donc une capacité de ce point de vue. Néanmoins, en cas d'éventuels projets d'investissement, ils devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie. Ce n'est pas prévu pour 2017.

Les dépenses de personnel s'inscrivent en augmentation probable pour 2017. Néanmoins, la Ville de Sèvres se classe assez bien, en cinquième place sur le département, pour l'indicateur des dépenses de personnel par habitant. Bien que ce ne soit pas une raison pour l'augmenter indûment, la masse salariale rapportée à la taille de la commune reste raisonnable.

Le deuxième poste important après les dépenses de personnel réside dans les charges générales de fonctionnement et les autres charges de gestion courante. Dans la provision 2017 qui sera affinée avec le projet de budget, elles s'inscrivent de manière relativement stable par rapport à 2016.

Les péréquations constituent un autre élément exogène important pour la commune, puisque ses ressources baissent, mais ses contributions obligatoires augmentent. Après avoir été multipliées par six en quatre ans, soit une hausse de 1 million d'euros, celles-ci augmentent encore de 40 000 euros sur un an, soit l'équivalent d'un agent. Au lieu d'embaucher un agent, la Ville de Sèvres attribuera donc cette somme à une autre commune et n'en tirera aucun bénéfice.

Pour conclure le débat d'orientation budgétaire, Monsieur DECOUX évoque l'épargne qui permet à la commune d'investir. La tendance de l'épargne nette et l'épargne brute s'inscrit logiquement en baisse, mais l'accélération de cette baisse est inquiétante, bien qu'il s'agisse de prévisions de comptes administratifs.

Monsieur DECOUX souhaite maintenant présenter certaines actions d'investissement envisagées pour 2017, qui seront examinées de manière plus approfondie dans le cadre du budget. Il rappelle des opérations individualisées, parmi lesquelles :

- la réhabilitation de l'église Saint-Romain du XIIe siècle : elle fera l'objet d'une délibération spécifique, d'un budget important de 2 millions d'euros et de travaux étalés sur deux ans avec des partenaires ;
- la rénovation de la galerie du théâtre sur 350 m<sup>2</sup> en 2017 et 2018, avec un budget de 1,5 million d'euros.

Pour ces deux opérations, la Ville investira la somme significative de 3,5 millions d'euros. Bien qu'une partie soit financée, ce montant est supérieur à l'épargne brute annuelle de la commune.

D'autres opérations importantes se situent en contrat triennal, telles que :

- une réfection et une isolation au stade Wagner, ainsi que des travaux sur les sous-plafonds, vestiaires, douches et un logement ;
- des travaux de réparation de toiture sur les bâtiments communaux, pour une estimation de 100 000 euros. Des travaux plus conséquents devront certainement être prévus dans le futur ;
- le début des travaux d'accessibilité pour différents locaux, dont certains pourtant récents nécessitent des compléments d'accessibilité ;
- des travaux de consolidation à la crèche Beauregard ;
- une réfection de cour à l'école maternelle Gambetta ;
- des travaux de sécurisation pour l'école maternelle Croix-Bosset ;
- des travaux de fermeture et d'insonorisation d'un préau pour l'école Gambetta A ;
- une rénovation à l'école Gambetta B.

Monsieur DECOUX ajoute que des subventions d'équipement seront affectées pour l'enfouissement des réseaux et pour l'aménagement des bords de Seine, en bordure de l'île Seguin.

Monsieur de LA RONCIÈRE remercie Monsieur DECOUX et estime que ces chiffres ont été éclairants. Il cède la parole à Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX remercie Monsieur DECOUX pour cette brève synthèse et pour les nombreuses données fournies, bien qu'il en ait espéré davantage sur la prospective. Alors que l'environnement économique de la Ville de Sèvres semble adverse, Monsieur DURDUX juge plutôt positifs de nombreux éléments. Par exemple, de façon inédite depuis dix ans, la France a créé 187 000 emplois marchands en 2016, dont 70 000 au cours du dernier trimestre. Cette donnée positive est favorable pour le moral des ménages et pour la consommation.

Malgré leur légère tendance à la hausse, les taux d'intérêt restent très avantageux par rapport à des périodes antérieures. Ils donnent des conditions favorables aux collectivités en cas de projets d'investissement financés par l'emprunt.

Selon Monsieur DURDUX, il conviendrait de citer les possibilités offertes par la Métropole pour financer des projets intéressants pour Sèvres, à l'instar de Vaucresson, qui s'est positionnée sur certains projets pour réaliser des opérations urbaines dans sa ville.

Bien que Monsieur DECOUX ne l'ait pas évoqué oralement, le BREXIT constituerait une menace selon le rapport, alors qu'il représente selon Madame PÉCRESE une opportunité pour les territoires de l'Île-de-France.

Comme Monsieur DECOUX, Monsieur DURDUX convient qu'il faut rester prudent, mais certains éléments tempèrent le tableau noir qu'il a dressé sur l'environnement de Sèvres. Selon lui, les échéances électorales et les programmes de certains candidats à la présidentielle constituent les principaux risques pour la commune. Parmi les trois premiers candidats cités dans les sondages, l'un souhaite alléger les taxes d'habitation pour certaines catégories de population, sans évoquer la manière de remplacer ce financement pour les collectivités territoriales. Ce même candidat souhaite également continuer la baisse des DGF. Sans en préciser la manière ni dans quelle mesure, une candidate souhaite baisser fortement les frais de fonctionnement des collectivités territoriales. Selon l'Association des maires de France, le troisième candidat, Monsieur FILLON, « *souhaite utiliser l'argument de la baisse des dotations pour pousser les collectivités à tailler dans leurs effectifs* ». Son programme contient en effet une réduction de la dotation aux collectivités.

Monsieur DURDUX répète que les vrais risques pour la collectivité sont les intentions de certains candidats en cas d'élection. Elles constituent l'incertitude principale selon lui et imposent un certain attentisme par rapport aux orientations que pourrait prendre la Ville.

Outre l'investissement de la Ville pour l'église et pour la galerie du théâtre, deux projets importants n'ont pas été évoqués. Le premier projet est la rénovation du centre-ville qui devra être financée. Monsieur DURDUX regrette qu'aucune enveloppe ni méthode de financement ne soit disponible à ce jour. Le deuxième projet est la SEMI. Monsieur DURDUX demande quel serait l'impact économique pour la Ville, en cas de cession de ses parts de la SEMI à un organisme.

Monsieur DURDUX considère que le rapport manque de perspectives et que des risques politiques imposent une certaine prudence pour le budget 2017 de la Ville.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER remercie Monsieur DECOUX ainsi que le service des finances pour la présentation du document, lequel s'enrichit chaque année de données nouvelles et est en conformité avec la loi NOTRe. Elle renouvelle sa demande récurrente de pouvoir disposer d'une version papier des documents budgétaires, celui-ci représentant 58 pages.

Elle ne souhaite pas évoquer les analyses probablement très intéressantes du FMI, mais elle félicite Monsieur DECOUX pour son effort de pédagogie pour expliquer « l'usine à gaz » des financements entre la Métropole, GPSO et Sèvres. Elle doute que les concitoyens se retrouvent dans l'image de complexité et d'opacité que peut donner ce montage institutionnel.

Madame CANDELIER note que, depuis 2012, la majorité du Conseil municipal, à laquelle Monsieur le Maire appartenait déjà, déplore l'injuste baisse des dotations et la très injuste péréquation. Elle rappelle que la baisse de la DGF a été entamée par un gouvernement qu'il soutenait en 2010 et qu'elle-même a toujours critiqué ces décisions, indépendamment du gouvernement en place. Alors que certains candidats à la présidentielle annoncent vouloir réaliser 100 milliards ou 60 milliards d'euros d'économie sur les dépenses publiques, personne ne peut douter que ces économies seront réalisées, notamment sur les dotations des collectivités territoriales.

Selon Madame CANDELIER, il conviendrait d'être cohérent et de ne pas se plaindre en conseil municipal d'orientations par ailleurs soutenues au niveau national. Elle évoque les options retenues par Monsieur le Maire pour clore le budget. Selon elle, du fait des échéances électorales, il n'est pas question d'augmentations d'impôt ni d'emprunts importants, mais la grille des tarifs municipaux sera ajustée. Alors que Monsieur le Maire considère que ces tarifs ne correspondent pas à leur coût réel, elle se dit en profond désaccord avec lui sur le rôle du service public et son mode de financement.

Pour conclure, Madame CANDELIER évoque un élément absent des prévisions et qui aurait dû modifier le document présenté. Il s'agit d'une somme de 250 000 euros en investissement en provenance du CCAS, faisant suite à la vente de deux appartements. Le comptable public a donné l'autorisation à la Ville de transférer le montant de cette vente au budget de la Ville, sous réserve qu'il soit dédié à des actions du champ social. Madame CANDELIER se dit impatiente d'apprendre, le 30 mars, à quelles opérations cette somme sera consacrée.

Enfin, elle s'étonne comme Monsieur DURDUX de l'absence d'informations au rapport concernant le réaménagement du centre-ville et la SEMI.

Monsieur DECOUX répond à Monsieur DURDUX qu'il le rejoint sur certains points en matière de prospective. Il considère également la création d'emplois et les taux d'intérêt très bas comme des éléments positifs. Il convient que les possibilités de financement de GPSO et de la Métropole devront être examinées. Il estime enfin que le BREXIT est incertain. Il doit être utilisé comme une opportunité et peut comporter quelques risques. Il ne souhaite pas s'engager sur le sujet des échéances électorales ni sur les programmes des différents candidats, qui soulèvent effectivement certaines incertitudes. De ce fait, il juge important que la Ville ait une situation bien gérée pour pouvoir s'adapter à ces incertitudes éventuelles, qu'elle ne maîtrise pas.

S'agissant de l'investissement, Monsieur DECOUX considère qu'il est trop tôt pour faire une présentation budgétaire des sujets du centre-ville et de la SEMI budgétaire. Il précise que certains scénarios et chiffres concernant le centre-ville ont été présentés la veille de cette séance par Monsieur

le Maire. Le débat d'orientation budgétaire permet d'examiner des chiffres très probables et devant se réaliser à court terme. Le centre-ville ne peut pas être inscrit budgétairement pour 2017, bien que ce dossier fasse déjà l'objet d'un travail important.

Monsieur DECOUX explique que le sujet de la SEMI ne peut pas être inscrit actuellement pour des raisons de confidentialité et de gestion du processus, mais il devrait être examiné au cours du deuxième trimestre, conformément à un calendrier communiqué lors d'un précédent conseil.

Il partage l'avis de Madame CANDELIER concernant la complexité de GPSO et celle des relations avec l'établissement public territorial et la Métropole. Il convient que la baisse des ressources peut avoir un effet vertueux à court terme, à condition que celle-ci ne soit pas démesurée. En l'occurrence, elle tend à devenir trop importante. Il répète qu'il ne peut pas s'engager sur les programmes des différents candidats, tout en notant que certains d'entre eux tempèrent leurs propos avec une conditionnalité de la baisse de DGF, mais rien n'est certain selon lui.

Monsieur DECOUX est d'accord avec Monsieur DURDUX sur le fait que la Ville pourrait s'endetter financièrement, d'un point de vue technique. Néanmoins, il considère que ce n'est pas souhaitable, sauf pour de grands projets d'investissement tels que pour l'église. Selon lui, les travaux pour des toitures à hauteur de 100 000 euros ou pour un stade à hauteur de 300 000 euros ne méritent pas de s'endetter, car cet investissement s'apparente à du gros entretien. De tels endettements dévoileraient un problème structurel. Monsieur DECOUX conclut que la Ville parvient à boucler son budget et à investir, mais sa capacité d'investissement se réduit.

Concernant la grille des tarifs municipaux, Monsieur DECOUX s'étonne de la candeur de Madame CANDELIER. Il confirme que la Ville déplore chaque année la baisse de DGF et la hausse des péréquations. Il n'est pas possible à long terme de baisser les ressources, de ne pas augmenter les impôts, d'augmenter les péréquations et de garder les mêmes services sans changer les tarifs. Cela est seulement possible à très court terme en réalisant quelques économies de fonctionnement et d'optimisation.

Le débat de la participation aux coûts des services n'est pas l'objet de cette séance, mais il devra être ouvert et donnera certainement lieu à des points de vue différents. Selon Monsieur DECOUX, une juste participation est importante et doit aussi refléter la participation à la vie démocratique de la commune. Les habitants de la ville doivent avoir conscience que les services rendus ont un coût. La justice sociale doit être maintenue et la contribution de chacun doit être proportionnée à un taux d'effort raisonnable et selon ses capacités, mais les tarifs ne peuvent pas être gelés indéfiniment dans les conditions évoquées.

L'investissement en provenance du CCAS a été discuté en commission des finances et de la famille. Ce point n'apparaît pas dans le document, car la décision a été prise tardivement en conseil d'administration du CCAS. Il sera discuté lors du vote du budget fin mars. Le comptable a autorisé cette opération, permettant d'affecter 250 000 euros dans le budget de la Ville pour des investissements dans le champ social.

Monsieur de LA RONCIÈRE salue l'arrivée de Michel JIAUME, qui participait à une réunion rassemblant toutes les villes du département 92 concernant le Vélib'. Les villes ont été interrogées sur leur intérêt sur ce sujet, sans connaître le coût d'investissement ni de fonctionnement. Sèvres s'est dite intéressée et confirmera son intérêt en fonction des informations qu'elle recevra.

En matière de prospective, l'Etat demande à la Ville de voter un budget fin mars 2017, bien qu'il n'ait communiqué aucune information sur les fonds exacts de péréquation prélevés pour Sèvres. Monsieur de LA RONCIÈRE explique que la prospective pluriannuelle est impossible, car les règles changent chaque année. Les discours du président de la République et les initiatives parlementaires se contredisent sur les finances des collectivités locales. La Ville travaille année après année. Au niveau de GPSO, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est adopté pour un an.

Monsieur de LA RONCIÈRE ajoute que le déficit public existe et perdurera. Quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle, celui-ci demandera davantage d'efforts aux collectivités territoriales et pour les dépenses sociales que pour les dépenses régaliennes et d'État. Il rappelle que Monsieur VALLS a fortement accéléré le rythme des économies demandées aux collectivités locales (10 à 12 milliards d'euros), quinze jours seulement après les élections municipales de 2014, lequel rythme était déjà initié.

Concernant les dépenses induites par le projet de réaménagement du centre-ville, Monsieur le Maire suggère de connaître d'abord le scénario fini parmi les sept qui ont été présentés la veille. C'est prévu avant ou après l'été.

Pour la SEMI, les discussions sont en cours. La Ville doit rencontrer chacun des candidats dans les prochaines semaines. Monsieur le Maire espère que les négociations seront terminées avant l'été.

**Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.**

#### **4°) Approbation d'une convention d'objectifs avec l'association La Maison de la famille** **Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur DECOUX rappelle que La Maison de la famille est une association de loi 1901 créée pour favoriser le maintien, la stabilité et la qualité des relations au sein de la famille. Elle est importante à Sèvres et a pris de l'ampleur depuis quelques années. Elle est notamment active dans le soutien psychologique, dans la médiation, dans le conseil familial et conjugal, dans le service de conciliateur de justice et d'écrivain public. Elle propose également des groupes de parole pour des parents d'enfants handicapés. Elle organise des séminaires et des ateliers, ainsi que des activités spécifiques en direction des jeunes, enfants ou bébés, concernant les relations, l'expression ou la gestion du stress. Certaines activités sont menées en partenariat avec l'Escale, qui en est géographiquement proche.

Récemment, l'association a créé de nouveaux services, parmi lesquels :

- une permanence avec l'APEI pour le dépistage de troubles du comportement de type autistique avec l'hôpital de jour Les Lierres (fin 2016) ;
- un café des aidants ;
- une conférence sur la parentalité positive (septembre) qui donne lieu à des stages et formations pour des parents, notamment d'adolescents ;
- le partage de ses locaux avec le relais d'assistantes maternelles depuis un an ;
- une activité de massage à destination des parents de bébés.

Cette association a reçu une subvention de la Ville de 139 000 euros au budget de 2016. Cette somme dépassant 23 000 euros par an, il est proposé de conclure une convention d'objectifs pour une durée d'un an, renouvelable au maximum jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR informe qu'il est également membre du conseil d'administration de la Maison de la famille. Il note que la convention d'objectifs proposée tranche fortement avec d'autres conventions conclues et approuvées antérieurement par le Conseil municipal. En effet, elle est exigeante et détaillée, notamment en matière de reporting financier, sur l'activité et sur l'effectivité des actions entreprises. Il considère que ce point est positif et doit servir d'exemple pour de futures conventions d'objectifs.

Monsieur de LA RONCIÈRE propose de procéder au vote.

**La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité. Mme CANDELIER ne prend pas part au vote.**

**5°) Régularisations (remboursements, déductions de titres...) des factures familles**  
**Rapporteur : Madame HERVÉ**

Madame HERVÉ propose de procéder à la régularisation comptable de certaines créances relatives aux activités scolaires, périscolaires et de petite enfance. 26 familles sont concernées pour un montant total de 3 260,47 euros, dont 238 euros de remboursement. Il s'agit d'erreurs techniques ou matérielles commises, concernant des absences d'enfants à la restauration scolaire, à la garderie, à l'accueil de loisirs du soir, dans les classes de découverte durant les vacances scolaires ou en crèche. Il peut également s'agir de régularisations. Madame HERVÉ demande au Conseil de valider cette dépense imputée sur la provision inscrite à ce titre au budget de l'exercice 2017.

Monsieur de LA RONCIÈRE propose de procéder au vote.

**La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité. Mme CANDELIER ne prend pas part au vote.**

**6°) Jeunesse – Tarifs des séjours « Anim'langues » - Modification de la délibération du 3 juillet 2014**

**Rapporteur : Madame MESMIN**

Madame MESMIN rappelle l'approbation par le Conseil municipal du 3 juillet 2014 de la mise en place du stage English school avec un double objectif :

- permettre à Sèvres de développer des méthodes d'apprentissage des langues ;
- proposer un stage intensif afin de renforcer la maîtrise de la langue anglaise par un apprentissage ludique, vivant et une application dans la vie quotidienne à un tarif accessible.

Les formats retenus en 2015 sont maintenus, soit :

- deux semaines pendant les vacances d'été, avec un week-end d'immersion dans le pays de la langue étudiée ;
- une semaine de cinq jours pour les petites vacances, avec des cours le matin et des animations l'après-midi.

Suite aux bilans et retours effectués par les Sévriens, Madame MESMIN propose d'approuver un nouveau format pour les petites vacances, à savoir une semaine de cinq jours à Sèvres, alternant des cours et des animations, suivie d'un week-end à Londres.

L'organisation d'activités de loisirs à destination des 12-17 ans dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Sèvres nécessite la mise en place d'une grille tarifaire adaptée aux activités proposées. Il s'agit de compléter la grille tarifaire en approuvant les tarifs suivants, pour un stage Anim'Langues de petites vacances (7 jours) :

- 300 euros, en tarif plein ;
- 200 euros pour les familles bénéficiant de l'ARS ;
- 50 euros de réduction sur ces tarifs pour tout membre supplémentaire d'une même famille.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ remarque que les nouveaux stages sont annoncés dans le Sévrien. Elle demande si l'offre de stages d'apprentissage d'allemand n'existe plus par manque de candidats. Elle aimerait savoir comment se quantifie le succès des stages d'anglais, éventuellement au travers d'une liste d'attente.

Madame MESMIN explique qu'un stage pour l'allemand a été initié en 2014, mais trop peu d'élèves y étaient inscrits et ont dû être réinscrits en anglais. La Ville n'a pas souhaité renouveler cette expérience.

Elle ne connaît pas les chiffres exacts pour les stages d'anglais, mais ils ont donné lieu à chaque fois à une liste d'attente. Les enfants qui y sont inscrits sont prioritaires pour participer à la session suivante.

Monsieur de LA RONCIÈRE rappelle que, dans le cadre de la convention entre la Ville et le British Council, une soixantaine de jeunes de Sèvres bénéficieront gratuitement de 30 heures de cours durant les prochaines petites vacances, dans les locaux du British Council de Sèvres. Il propose de procéder au vote.

**La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité, avec 2 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ. Mme CANDELIER ne prend pas part au vote.**

**7°) Jeunesse – Stage Anim'langues – modification de la délibération n°2015/038 relative aux vacances des intervenants**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur DETOLLE explique que, pour le fonctionnement des stages, la rémunération des professeurs et animateurs doit être fixée. Un stage court (7 jours) avec quatre intervenants s'élève à 2 900 euros.

En l'absence de questions, Monsieur de LA RONCIÈRE propose de procéder au vote.

**La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité, avec 2 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ. Mme CANDELIER ne prend pas part au vote.**

**8°) Projet de remise en état du carrefour des Portillons en forêt domaniale de Meudon – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Office National des Forêts (ONF)**

**Rapporteur : Monsieur FORTIN**

Monsieur FORTIN explique qu'une zone située à l'arrière du cimetière est fortement fréquentée par les Sévriens descendant en centre-ville. Il est hautement souhaitable d'aménager ce lieu très dégradé. L'ONF n'étant pas opérationnel sur ces sujets, la Ville doit assumer cette dépense à hauteur de 15 000 euros pour que les travaux puissent être réalisés. Une convention de délégation est également nécessaire. La délibération vise donc à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour faire réaliser les travaux en 2017, en tant que maître d'ouvrage.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX évoque un autre carrefour en direction de Chaville, où interviennent des engins forestiers. Il demande si de tels engins forestiers ne risquent pas d'abîmer les travaux réalisés *a posteriori*.

Monsieur de LA RONCIÈRE répond que le passage est moins important sur les chemins concernés par les travaux, que sur le carrefour signalé par Monsieur DURDUX, mais la Ville ne s'engage pas. Concernant l'ONF, il précise que le cheminement a été refait entre le bout de la rue des Fontaines et la route des Portillons. Le long de la rue de la Garenne, la Ville a utilisé toute la largeur autorisée par l'ONF (70 cm). Les travaux évoqués constituent la troisième étape. L'enjeu était de permettre aux enfants scolarisés à Cotton et partant de la Châtaigneraie de circuler sur une voie propre. Monsieur de LA RONCIÈRE convient que ces étapes durent longtemps. Il a rencontré l'ONF le 8 mars 2016, en vue de terminer les cheminements avant l'hiver. Il espère que ce sera le cas avant le prochain hiver.

Monsieur de LA RONCIÈRE propose de procéder au vote.

**La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.**

**9°) Restauration de l'église Saint Romain – Approbation de l'Avant-Projet détaillé, du coût prévisionnel de l'opération et de son plan de financement prévisionnel**  
**Rapporteur : Monsieur HUBERT**

Monsieur HUBERT répète que la Ville procèdera à des travaux relativement importants de l'église Saint-Romain. L'objectif du rapport est de détailler le phasage et les montants de ces travaux. Il précise que le rapport sera mis à la disposition des conseillers, qui pourront également en vérifier les termes dans l'église.

Trois phases ont été déterminées, en termes de budget et de planning, à savoir :

- 1/ En partie droite, la restauration de l'infrastructure, avec l'intérieur et l'extérieur de l'abside, pour un montant de 714 000 euros ;
- 2/ La partie du milieu, pour un montant de 547 000 euros ;
- 3/ En partie gauche, la restauration intérieure et extérieure des trois travées occidentales de la nef et du narthex, pour un montant de 735 000 euros.

À la somme globale de 2 millions d'euros s'ajoutent 500 000 euros pour les études et les honoraires d'ingénierie, dont 262 000 euros ont déjà été engagés par la Ville depuis 2013.

Monsieur HUBERT annonce les différentes subventions demandées, à savoir :

- 850 000 euros au Conseil départemental ;
- 500 000 euros à la Région ;
- 500 000 euros à la DRAC (objet de la délibération)

Une somme de 650 000 euros reste à la charge de la Ville, dont 262 000 euros déjà engagés.

En matière de planning, les premiers appels d'offres sont prévus au premier semestre 2017. En octobre 2017, les travaux devraient démarrer, selon trois tranches d'environ 8 mois chacune, soit 2 ans de travaux au total. La fin des travaux est prévue à l'horizon de l'automne 2019.

L'état d'avancement du dossier à ce jour permet d'entamer les démarches auprès de la DRAC. M. HUBERT demande donc au Conseil d'approuver l'avant-projet détaillé de l'opération et son plan de financement prévisionnel.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX juge également ce rapport très intéressant et dense en matière d'éléments techniques et historiques. Il dit l'avoir parcouru avec plaisir. L'église de Sèvres est un élément marquant pour la ville et pour les Sévriens. Il n'est donc pas possible de laisser son état se dégrader. L'opération est très lourde sur le plan financier, avec un coût approchant 3 millions d'euros. En cas de mauvaises surprises intervenant durant les travaux, des surcoûts devront éventuellement être pris en compte. Ils seraient alors assumés par la Ville, laquelle a déjà une forte prise en charge de la dépense. Monsieur DURDUX salue cependant le travail réalisé pour trouver des financements externes et alléger la facture pour la Ville.

Néanmoins, il invite à temporiser l'avancement de ce dossier pour une raison technique. Selon le rapport, outre l'âge du bâtiment, l'origine des désordres est due au fait que l'église est construite sur des terrains, dont la résistance est fortement dépendante des niveaux d'eau. Il explique que ces terrains peuvent varier en fonction de l'environnement de l'église et notamment en fonction des modifications apportées aux constructions qui l'entourent. Monsieur DURDUX craint que certains

réaménagements du centre-ville, à proximité immédiate ou non de l'église, impactent la stabilité des terrains aux alentours. Selon lui, il serait dommage de lancer rapidement des travaux de consolidation de l'église, s'ils sont susceptibles d'être remis en cause par des mouvements de terrain consécutifs à des travaux de proximité importants. Monsieur DURDUX ajoute que la consolidation réalisée ne sera pas pérenne si les terrains alentour bougent.

Il suggère d'attendre que le projet de centre-ville soit figé et de demander une étude d'impact de ces travaux sur les sols entourant l'église. De manière encore plus prudente, il peut être envisagé de terminer ces mêmes travaux avant de consolider l'église. Monsieur DURDUX répète que les travaux du centre-ville peuvent avoir un impact sur les terrains évoqués et il trouve dommage de dépenser 3 millions d'euros pour des réparations susceptibles d'être à reprendre quatre ou cinq années plus tard.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note qu'un certain nombre de Sévriens se sont inquiétés de l'état de l'église lors de la réunion de la veille et qu'ils n'étaient pas informés des études en cours pour sa rénovation. Elle précise que Monsieur le Maire les a rassurés en évoquant le réaménagement du centre-ville et la rénovation de l'église. Certaines personnes se sont également inquiétées de la création d'un immeuble à la place de la station BP, lequel cacherait l'église, alors qu'il est souhaité de la désenclaver. Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, compte tenu de la somme engagée, il conviendrait que l'église soit réellement mise en valeur. Bien que tous les Sévriens ne fréquentent pas l'église en tant que lieu de prière ou de célébration, elle pense que la plupart d'entre eux souhaitent la mise en valeur de ce monument historique au sein de leur ville. Elle espère que ces différentes considérations seront prises en compte dans la finalisation du projet du centre-ville.

Par ailleurs, l'église étant un lieu de culte catholique, son usage dépend de la décision du curé. Il semble cependant souhaitable que l'église s'ouvre sur la ville et sur les Sévriens et que son utilisation culturelle soit étendue.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ évoque le recours à des mécènes pour la rénovation de l'église. Bien qu'elle semble peu probable pour le gros œuvre, cette piste est à étudier pour certains aménagements, tels que l'accessibilité.

Supposant que Monsieur le Maire a abordé ces différents sujets avec le curé de Sèvres, elle l'interroge sur les positions de celui-ci.

Monsieur HUBERT respecte la vision technique de Monsieur DURDUX, mais il imagine plutôt la situation à l'inverse. Il lui paraît plus logique de procéder d'abord aux travaux de rénovation de l'église pour renforcer les fondations de celle-ci, avant de commencer les travaux de réaménagement du centre-ville.

Concernant l'enclavement de l'église, l'avenir de la station BP n'est pas l'objet du rapport présenté et il sera probablement débattu au sein du Conseil municipal.

L'utilisation culturelle de l'église a déjà été évoquée lors du précédent conseil municipal et Monsieur le Maire a déjà répondu.

Le recours à des mécènes a été discuté en commission et cette piste est à étudier. À ce jour, il est difficile d'estimer l'étendue des recettes potentielles qui peuvent en provenir.

Monsieur le Maire explique qu'une patte de fixation de la corniche de l'église est tombée derrière l'autel. Il s'agit donc quasiment de questions de sécurité graves et la Ville ne peut pas prendre le risque de voir tomber d'autres pattes. Au lieu d'envisager une fermeture, elle prévoit une rénovation lourde qui ne peut plus être temporisée, car elle a fait l'objet de nombreuses études depuis dix ans. Monsieur le Maire ajoute qu'il est temps d'agir.

Concernant l'activité culturelle dans l'église, il remarque que le conservatoire de la ville y donne régulièrement des concerts.

Concernant les mécènes, il pense en discuter avec la Fondation Sèvres patrimoine et culture lors d'une rencontre prévue dans le courant du mois. Par exemple, il s'interroge sur la possible volonté de la fondation à prendre en charge tout ou partie de la réfection des vitraux, qui est un poste à la fois artistique et patrimonial et qui s'élève à 43 000 euros.

Le souhait de dégager l'église a été manifesté lors de la réunion de la veille, avec le traitement de la passerelle et des salles à évider sous le pont. Monsieur le Maire confirme que le projet qui sera retenu pour l'îlot BP devra avoir l'obligation de ne pas occulter l'église de Sèvres.

Monsieur DURDUX approuve le fait que la Ville mette en avant les problèmes de sécurité, car ils peuvent être réels. Il suggère que l'accès à l'église soit bloqué, tant que celle-ci n'est pas mise en sécurité.

Monsieur le Maire lui répond que l'activité se poursuit jusqu'au commencement des travaux en septembre. Il propose de procéder au vote.

**La délibération n°9 est adoptée à la majorité, avec 1 vote contre : M. DURDUX.**

**10°) Constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Chaville, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray pour examiner les conditions de rapprochement entre ces différentes communes.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur de LA RONCIÈRE explique que le Département envisage de fusionner avec celui des Yvelines. Malgré la volonté assez forte des deux assemblées ou de leurs présidents pour cette fusion, celle-ci dépendra de l'accord du préfet de région qui se rapprochera lui-même du ministre de l'Intérieur, du Premier ministre ou du Président de la République. Actuellement, chacun agit comme si cette affaire prospérait.

Par ailleurs, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt réfléchissent sérieusement à créer une commune nouvelle depuis quelque temps. Monsieur le Maire ne connaît pas l'issue de ces deux affaires, mais il lui semble que Sèvres ne doit pas rester inactive dans ce contexte. Il s'agit donc d'étudier l'organisation éventuelle de quatre villes de GPSO, qui se jouxtent et affichent la même sociologie d'habitants et la même configuration d'habitation. Deux possibilités ressortent, à savoir :

- une mutualisation entre ces villes ;
- la constitution d'une commune nouvelle.

Une commission d'appel d'offres sera constituée entre les quatre villes pour un groupement de commandes. Elle permettra de lancer une étude, qui sera cofinancée à proportion des populations respectives de chacune des villes. L'étude aura trois lots, concernant les finances, le personnel et l'informatique.

Il s'agit d'approuver la constitution de ce groupement de commandes, d'accepter que la ville de Chaville soit coordinatrice de ce groupement et de désigner Monsieur de LA RONCIÈRE en tant que représentant titulaire dans cette commission d'appel d'offres, ainsi que Monsieur VILLEMUR en qualité de représentant suppléant.

Monsieur le Maire ajoute que cette affaire importante appelle la constitution d'un groupe de travail qui aura communication du cahier des charges d'abord et des résultats de l'étude ensuite. Il propose de constituer un groupe de travail de cinq personnes, dont l'une appartiendrait à l'opposition.

Monsieur de LA RONCIÈRE se dit amusé par le traitement médiatique de cette affaire. Il cite la manchette du Parisien qui parle d'une « fusion » à ce propos, plutôt qu'une mutualisation ou une commune nouvelle. Selon lui, l'approche est équilibrée et les études permettront de définir ce qui sera convenable pour la Ville.

Monsieur DURDUX se félicite que ce projet d'examen d'une coopération renforcée ou d'une fusion entre les communes du voisinage soit enfin envisagé. Il convient que les raisons d'initier cette étude peuvent résider dans les mouvements entre les départements et entre les communes voisines de Sèvres, comme expliqués par Monsieur le Maire. Néanmoins, selon lui, le morcellement territorial est exagéré en France, sans équivalent en Europe et il freine le développement des politiques d'ensemble. En effet, la France compte environ 36 000 communes. En 2016, 5 000 ou 6 000 communes ont déjà disparu au travers de fusions entre elles. Bien que le morcellement territorial semble permettre une proximité entre les élus et les citoyens, il génère selon Monsieur DURDUX des inefficacités dans les politiques territoriales. Un rapprochement ou une mutualisation entre les communes sont intéressants selon lui. Ce projet mérite donc d'être étudié.

Monsieur DURDUX avait l'intention de suggérer à Monsieur le Maire de constituer un groupe de travail impliquant les groupes de l'opposition. Il le remercie donc pour sa proposition et il y adhère.

Par ailleurs, bien que le projet soit seulement à un stade préliminaire, il jugerait intéressant d'établir un budget ou un plafond de dépenses pour les travaux du groupement de commandes.

Madame CANDELIER souhaite faire un rappel historique pour commenter ce projet de délibération. Elle explique que la loi a accordé un gel de dotations aux communes ayant fusionné avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette loi étant réservée aux communes de plus de 10 000 habitants, Sèvres n'était alors pas concernée, et ce malgré les tentatives infructueuses du sénateur-maire de Meudon d'introduire des amendements dans la loi NOTRe pour fusionner toutes les communes de GPSO en une seule, afin d'échapper à la péréquation en faveur des territoires les plus pauvres. Ensuite, les maires de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux ont annoncé leur projet de fusion, qui repose uniquement sur un objectif financier. Madame CANDELIER considère que Sèvres se situe dans la riposte à ce projet. La proposition d'études par Monsieur le Maire englobe une fusion de Sèvres, Meudon, Ville-d'Avray et Chaville tandis que Vanves souhaite rejoindre Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux et que Marne-la-Coquette semble exclue de ce rapprochement.

Alors que l'agglomération de GPSO était citée jusqu'à récemment comme un exemple de réussite, Madame CANDELIER affirme qu'il n'y a jamais eu de projet de territoire à GPSO, pas plus que dans la précédente union Boulogne-Billancourt-Sèvres. Selon elle, l'intercommunalité s'est toujours construite grâce à des effets d'aubaines financières, privilégiant toujours l'intérêt communal à l'intérêt général. Elle considère que la proposition faite ce jour est du même niveau. La délibération ne comporte aucun chiffrage de l'étude. Selon elle, le coût maximal de 50 000 euros mentionné en commission de finances est une agrégation de données existantes et ne résulte pas de l'examen de perspectives d'amélioration sur la qualité de vie des citoyens en matière de déplacements, de logement, d'actions sociales, d'écoles entre autres. Elle ajoute que le maire député de Chaville tenait un partenariat fort avec Sèvres avant de désengager sa ville de la structure Clic entourage.

Madame CANDELIER indique enfin que la démocratie est absente de la délibération. Les communes nouvelles peuvent être administrées par un conseil municipal de 69 conseillers au maximum. Ce sera l'occasion de faire disparaître les sensibilités politiques n'appartenant pas à la majorité, comme cela a été presque réussi à GPSO. Madame CANDELIER votera donc contre cette délibération.

Monsieur de LA RONCIÈRE précise que la maire de Marne-la-Coquette n'a pas souhaité s'associer au groupement de commandes. Il ajoute qu'il est aujourd'hui question de discuter de méthode, s'agissant de constituer ensemble une commission d'appel d'offres. L'objet de celle-ci sera d'examiner l'étude et le chiffrage, puis d'informer les différents conseils. Il juge intéressant d'avoir cette étude et il se dit heureux qu'elle puisse être lancée. Il propose de procéder au vote pour la constitution du groupement de commandes.

**La délibération est adoptée à la majorité, avec 3 abstentions (Mme GALLAIS, M. DELACOUR, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ) et 1 vote contre (Mme CANDELIER).**

**Sont désignés, M. Grégoire de LA RONCIÈRE en qualité de représentant titulaire et M. Jacques VILLEMUR, en qualité de représentant suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.**

Monsieur de LA RONCIÈRE propose une élection des personnes désignées pour être titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres ainsi créée. Il propose sa propre candidature ainsi que celle de Monsieur VILLEMUR. En l'absence d'autres candidatures, il procède au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité, avec 4 abstentions : M. DELACOUR, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.**

**11°) Intercommunalité – Rapport d’observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de Grand Paris Seine Ouest pour les exercices 2010 et suivants.**  
**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur de LA RONCIÈRE précise que, dès lors que la Chambre régionale des comptes rend un rapport sur la gestion d’une communauté d’agglomération, cette même Chambre saisit les villes constituant la communauté d’agglomération pour qu’elles communiquent ce rapport à leur conseil municipal. La Chambre régionale des comptes a saisi la Ville de Sèvres le 29 novembre 2016, à la demande de la Ville, puisque le rapport était public depuis juillet 2016. Il est maintenant proposé de l’examiner et de prendre acte de la communication du rapport.

Monsieur de LA RONCIÈRE ajoute que, dans ce rapport touffu, la Chambre régionale des comptes émet seulement deux recommandations, à savoir :

- améliorer la qualité de l’information financière aux élus ;
- mettre en place un dispositif automatisé de computation des seuils de marchés publics.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER juge très optimiste la présentation de Monsieur le Maire, concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes sur GPSO. Selon elle, cette présentation pourrait laisser croire que, hormis quelques erreurs mineures, la gestion de GPSO a été parfaitement réglementaire depuis 2010, alors que ce n’est pas le cas. Outre ses deux recommandations, la Chambre régionale des Comptes a relevé certains faits troublants pour l’intercommunalité et pour les contribuables sévriens, directement ou indirectement.

Madame CANDELIER souhaite porter ces éléments à l’attention de l’assemblée. Tout d’abord, en matière de délégation de compétences, la Chambre s’étonne que Meudon n’ait toujours pas délégué sa compétence espaces verts à GPSO. Madame CANDELIER espère que ce point sera réglé pour la fusion envisagée.

Concernant l’entrée et la sortie de Vélizy en 2014, la Chambre note qu’il s’agissait seulement d’un flux financier, sans aucune mutualisation.

Selon le rapport, l’ancien directeur des services de Sèvres n’aurait pas dû occuper ses fonctions d’un point de vue statutaire. Ayant le grade d’administrateur territorial, il ne pouvait selon les statuts de la fonction publique territoriale occuper un poste de DGS d’une ville de moins de 40 000 habitants. Sa mise à disposition par GPSO auprès de la Ville n’a donc pas été conforme à la loi, d’autant qu’elle est interdite sur un poste fonctionnel. L’intéressé a perçu les primes correspondantes au poste de DGS de GPSO grâce à un complément de rémunération versé directement par Sèvres.

Le poste de DGS de GPSO a été occupé successivement par une personne ayant perçu indûment des primes liées à l’exercice d’une fonction qu’elle n’exerçait plus, puis par une personne cumulant trois emplois différents (directeur général de la SEMADS, directeur général de la SPL Seine Ouest et DGS de GPSO à plein temps). De plus, cette personne a été rémunérée à un indice ne correspondant pas à son poste de fonctionnaire.

Les pratiques douteuses de GPSO en matière de recrutement de contractuels de catégorie A sont pointées par la Chambre. Le directeur de cabinet du président, rémunéré à temps plein, est également en situation de cumul d’emplois qualifiée d’incompatible et d’irrégulière dans le document. Madame CANDELIER cite : « *Par ailleurs, eu égard à la présence occasionnelle de cette personne à son bureau au siège de GPSO pendant l’instruction, la Chambre s’interroge sur les modalités pratiques de ce cumul de fonctions et de rémunérations* ».

Madame CANDELIER ne souhaite pas davantage évoquer la directrice de la communication trop payée ou les voitures de fonction non déclarées comme avantage en nature.

La Chambre note que 70 % des marchés font l’objet d’une assistance à maîtrise d’ouvrage, soit une proportion exceptionnellement élevée dans une structure telle que GPSO, supposée être assez équipée en interne pour faire face à cette tâche. Elle relève également un certain nombre d’irrégularités dans la passation des marchés, dont des pratiques amenant à « *une réduction de la concurrence* ».

Le contrat de partenariat public privé sur l'éclairage public, issu de l'union antérieure entre Sèvres et Boulogne-Billancourt et repris par GPSO, n'a pas été considéré comme une dette. Ainsi, les présentations budgétaires ont occulté plus de 46 millions d'euros d'endettement.

La Chambre note enfin une situation financière préoccupante de GPSO, avec une capacité de désendettement de 8,2 années en 2015.

En conclusion, Madame CANDELIER estime que de graves irrégularités ont été commises dans la gestion de GPSO durant les dernières années, et ce en toute opacité. Il est par exemple impossible d'accéder aux documents et procès-verbaux des conseils de territoire sur internet.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR considère que le rapport de plus de 150 pages est très touffu et intéressant. L'existence même de ce rapport public est à noter au titre de la démocratie. Chacun peut en prendre connaissance en détail et le document rappelle différentes règles concernant par exemple les véhicules de fonction, les attributions de logement ou les procédures de marché. Quelques prises de risques juridiques et problèmes de contrôle interne sont également soulignés. Pour Monsieur DELACOUR, ce genre de constat est salutaire, car il encourage à améliorer les pratiques dans le futur. Il fait également état de points cités par Madame CANDELIER, concernant les passations de marché, la réduction de concurrence ou la prise en considération du prix dans l'attribution des marchés.

Il souhaitait souligner la valeur de ce type d'exercice pour la gouvernance dans le futur.

Monsieur de LA RONCIÈRE prend acte des différentes remarques concernant la gestion de 2010 à 2014. Il propose au Conseil de prendre acte de la communication du rapport.

### **Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

## **12°) Système de mise en relation des Sévriens – Convention de partenariat avec les Pages Jaunes pour le système HAMAK**

**Rapporteur : Monsieur HUBERT**

Monsieur HUBERT explique que cette délibération vise à dénoncer le contrat entre le site de petites annonces sévriennes [www.entresevriens.fr](http://www.entresevriens.fr) et la société qui l'hébergeait sur sa plateforme, pour un coût de 2 000 euros hors taxes annuel. Le système Hamak est une application mobile et internet créée par les Pages Jaunes. Il concurrence le site ancien et a été présenté à la Ville de Sèvres. Cette application gratuite également été adoptée par certaines communes des Hauts-de-Sèvres. En contrepartie, la mairie s'engage à communiquer sur cette nouvelle application HAMAK, sur son site internet et sur ses réseaux sociaux, au lieu de communiquer sur [www.entresevriens.fr](http://www.entresevriens.fr).

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ indique avoir demandé en commission un rapport sur la fréquentation de ce site.

Monsieur HUBERT répond que les chiffres sont disponibles.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note qu'une offre numérique riche est un atout pour une ville. Elle émet cependant deux remarques. Premièrement, le système de notation se répand de plus en plus dans les services. Bien que les personnes non sérieuses doivent être écartées, elle considère qu'une pratique régulière de la notation peut faire réfléchir sur la nature des rapports sociaux.

La deuxième remarque concerne la fracture numérique. Selon une étude d'Eurostat, 12 % des Français affirment n'avoir jamais utilisé Internet dans leur ville. Selon le Credoc, cette proportion

s'élève à 17 %. S'il s'agit d'une conviction pour certaines personnes, d'autres n'ont pas les moyens d'acheter un ordinateur. La plupart des non-internautes n'en disposent pas chez eux et près de la moitié est dépourvue de téléphone portable. Ce problème n'est pas seulement générationnel, mais il concerne les illettrés, les personnes maîtrisant mal le français, n'ayant pas de compte bancaire, méconnaissant ou se méfiant d'Internet. Certaines personnes connectées utilisent Internet *a minima*.

Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, au fur et à mesure de la dématérialisation de la société, le fait d'être connecté devient une exigence et risque de devenir un facteur d'exclusion. Le défenseur des droits Jacques TOUBON souhaite s'attaquer à la fracture numérique. Celle-ci ne doit donc pas être oubliée dans toutes les réflexions de la municipalité sur la dématérialisation.

Monsieur HUBERT informe les conseillers que, selon les statistiques, le site est relativement confidentiel. Il présente 180 annonces actives et reçoit une très faible audience de quelques milliers de visites par mois. Le site s'arrêtera le 23 mars. Il est peu compatible avec les téléphones mobiles ou les tablettes. Monsieur HUBERT estime que la cessation de cette activité est une bonne décision.

Il partage les propos de Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, bien que la signature d'une convention de partenariat pour un système connecté n'implique pas le fait d'oublier les personnes qui n'accèdent pas aux services numériques. La Ville de Sèvres a mis en place des activités et services d'utilisation gratuite des outils informatiques, notamment à la médiathèque et à l'Escale pour apprendre aux personnes âgées à accéder à internet ou simplement à allumer un ordinateur. Ces cours sont généralement suivis. La Ville continuera donc à aider les populations qui ont besoin de rester connectées.

Monsieur de LA RONCIÈRE propose de procéder au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité, avec 3 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.**

**13°) Intercommunalité – Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation des différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en 2015**  
**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur de LA RONCIÈRE s'enquiert de questions relatives aux rapports annuels de trois établissements publics (GPSO, le SIGEIF et le SEDIF) concernant l'année 2015.

**Le Conseil municipal prend acte de la communication des trois rapports.**

**14°) Rapport d'activité du médiateur municipal au titre de l'année 2016**  
**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur de LA RONCIÈRE explique que la moitié des huit saisines n'entrait pas dans le domaine de compétence du médiateur. Le rapport conclut qu'il est difficile pour les Sévriens d'appréhender les rôles et responsabilités de chaque service de la Mairie. Monsieur de LA RONCIÈRE a donc demandé au service communication de réfléchir à une meilleure communication sur l'organisation des services municipaux, en envisageant la diffusion systématique de leurs numéros de téléphone ou adresses mail dans chaque parution du Sévrien.

Monsieur de LA RONCIÈRE note également que certains Sévriens attendent parfois des réponses immédiates sur des sujets compliqués. Il cède la parole à Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX observe qu'il n'a jamais vu autant de points portés au rapport du médiateur municipal depuis qu'il est conseiller municipal. Il se demande comment expliquer cette

augmentation d'un à neuf sujets abordés. Il n'imagine pas que la dégradation des services municipaux vis-à-vis des Sévriens impose le recours au médiateur. Il salue néanmoins le travail de Monsieur DELCROIX ainsi que le rapport synthétique et clair.

Monsieur de LA RONCIÈRE précise qu'une sorte de publicité a été faite au médiateur et à sa fonction, au travers d'un article, d'un portrait et par la communication de son adresse de messagerie et de son numéro de téléphone sur le site internet, ce qui facilite probablement l'accès à ses services. L'adhésion de la Ville à l'association nationale des médiateurs lui a également permis d'observer le fonctionnement de ses homologues dans d'autres villes. Selon Monsieur de LA RONCIÈRE, il a pris sa mission à cœur.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

**15°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois**  
**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur DETOLLE évoque deux séries de dispositions. L'une concerne un changement de catégorie, une création d'emploi d'attaché de direction de l'éducation, de la famille, de l'enfance et de la jeunesse et la suppression concomitante d'un emploi d'animateur principal de première classe. L'autre série concerne la création de six postes d'adjoints techniques ou d'animation de première classe avec la suppression parallèle de six emplois de catégories inférieures. L'équilibre est donc parfait.

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Monsieur BELARBI.

Monsieur BELARBI souhaite profiter de ce point pour rendre hommage à Paul DECORNET qui a travaillé au SEL durant des dizaines d'années et qui a disparu. Une messe sera célébrée en son nom mardi à 11 heures. Monsieur DECORNET était une personne remarquable.

M. le Maire propose de procéder au vote de la délibération.

**La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.**

**16°) Intercommunalité – Convention de mise à disposition des services communautaires à la ville de Sèvres**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur DETOLLE explique que la compétence Espaces verts a été attribuée à la communauté d'agglomération GPSO depuis sa création en janvier 2010. Suite à la modification de la distribution des tâches et du mode de calcul, la convention qui régissait les rapports entre la Ville et GPSO à ce sujet doit être modifiée. Par conséquent, l'enveloppe financière à la charge de la Ville passe de 230 000 à 260 000 euros. La convention, de nouveau signée pour trois ans, s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur de LA RONCIÈRE met la délibération au vote.

**La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité, avec 1 abstention : M. DELACOUR.**

**17°) Affaires financières et budgétaires – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2016/2017 – Avis du Conseil municipal**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur DETOLLE note que le montant d'indemnité pour les instituteurs non logés est fixé par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux concernés et du conseil départemental de l'Éducation nationale. L'État paye cette indemnité et la Ville a l'obligation de verser au bénéficiaire une indemnité pour charge de famille, correspondant à 25 % de l'indemnité de base. Cela n'a pas évolué depuis neuf ans. Un instituteur est concerné et a bénéficié au titre de ces majorations pour charge de famille de 432,96 euros.

En l'absence de questions, Monsieur de LA RONCIÈRE met la délibération au vote.

**La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.**

**18°) Compte rendu de la délégation au Maire**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur de LA RONCIÈRE s'enquiert de questions concernant le compte rendu de délégation au Maire.

Monsieur DURDUX s'interroge sur le marché pour la reproduction et le façonnage de divers documents sur supports papier et électronique, pour un montant de 48 000 euros par an. Il demande si cette somme est effectivement dépensée annuellement pour cet objet et quels documents sont à reproduire pour une telle somme.

Le Directeur général des services répond qu'il s'agit principalement de la reproduction de documents d'urbanisme (plans) et de communication (flyers).

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

\*\*\*

\*

Monsieur de LA RONCIÈRE aborde maintenant les questions orales.

Monsieur DURDUX donne lecture de sa question orale pour le parti socialiste.

*« Monsieur le Maire,*

*Les locataires de la résidence OPIEVOY de Danton sont préoccupés par l'intention de la Mairie de mettre à leur charge le nettoyage des passages de circulation publique qui traversent la résidence. La dalle de cette résidence est un point de passage pour accéder à plusieurs équipements publics, tels que l'école du parc Cheviron, la crèche municipale gérée par la Ville de Chaville, la salle Cézanne, le centre de médecine du travail, le jardin d'enfants de la ville de Sèvres situé sur la dalle.*

*La Ville, puis GPSO ont pris à leur charge depuis plus de 40 ans le nettoyage de ces passages. Il nous semble totalement injustifié de vouloir mettre à la charge des locataires le nettoyage de ces lieux. Il faut également ajouter que ce quartier supporte un taux de taxe d'habitation parmi les plus élevés de la ville. Tout ceci crée un fort sentiment d'injustice pour les habitants de cette résidence.*

*Ses habitants, en réponse au revirement de la Ville, envisagent de fermer ces passages en cas de mise à leurs frais des coûts de nettoyage de la dalle. Pouvez-vous nous préciser les intentions de la Mairie sur ce point ?*

*Nous vous remercions de votre réponse ».*

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Monsieur FORTIN.

Monsieur FORTIN répond que le sujet est assez sensible. Il précise que la Mairie n'a ni l'intention ni le pouvoir de mettre à la charge des locataires de la résidence Danton le nettoyage de la dalle. Selon lui, le problème qui préoccupe les locataires n'est pas celui-ci. Aujourd'hui, le propriétaire de la résidence assure le nettoyage de la dalle, qui est une partie commune de la résidence et incorpore ce nettoyage dans les charges des locataires. Les représentants de l'amicale des locataires ont saisi la Mairie de cette question depuis plusieurs mois et ont indiqué que la répercussion de cet entretien dans leurs charges était une nouveauté. C'est pourquoi ils sollicitent la Ville, afin qu'elle assure la totalité du financement de cet entretien. La Ville a demandé des explications sur ce point à l'OPIEVOY, qui était le propriétaire de la résidence jusqu'en décembre dernier, mais celui-ci n'a pas pu s'expliquer.

Monsieur FORTIN explique que, durant une période, la Ville puis l'intercommunalité faisaient intervenir un agent avec un souffleur thermique une fois par semaine et assurait ponctuellement un nettoyage pour retirer les cailloux ou les plus gros papiers, tandis que certains locataires s'occupaient bénévolement des espaces fleuris. En l'absence de convention de servitude, la Ville ne peut légalement reprendre l'entretien ou financer l'entretien des parties communes privées d'aucune résidence de Sèvres. Elle est d'ailleurs régulièrement sollicitée par des copropriétés ou des locataires, afin que la Mairie participe au financement des charges de leurs parties communes privées, au motif qu'elles sont utilisées par le public. Ce cas est relativement fréquent dans la Ville. Il ne serait ni légal ni juste vis-à-vis des autres Sévriens.

Par conséquent, au lieu de se référer à d'anciennes pratiques, Monsieur le Maire a reçu les nouveaux propriétaires Hauts-de-Seine Habitat au mois de février et leur a demandé d'adresser tous les éléments nécessaires à la Ville, concernant les frais de ce nettoyage, l'antériorité de la refacturation et sa répartition. Cela permettra à la Ville d'apprécier le problème, car cette dalle est non seulement une partie commune privée, mais également un vrai lieu de passage public pour toutes les destinations qui ont été évoquées. Avec ces éléments, la Ville pourra se prononcer sur les conditions juridiques d'une participation et sur sa hauteur financière.

Monsieur FORTIN ajoute que la Ville a saisi le nouveau propriétaire sur le projet demandé de résidentialisation des cheminements et alentours des bâtiments, afin d'améliorer le confort et la sécurité des locataires. OPIEVOY s'était engagé sur ce sujet en 2014. La Ville a également demandé un second gardien pour cette résidence et attend la réponse du nouveau propriétaire au début de l'été.

La Ville a enfin indiqué que ce changement de propriétaire devrait donner lieu à un nouveau partenariat entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat avec une plus grande implication de Sèvres. Elle espère pouvoir donner rapidement au Conseil des preuves concrètes de cette nouvelle relation et d'une meilleure implication du bailleur auprès de ses locataires.

Monsieur de LA RONCIÈRE indique que la question orale de Monsieur DELACOUR est arrivée hors délai. Il propose donc de la traiter lors du prochain Conseil du 30 mars.

Monsieur DELACOUR en est d'accord.

\*\*\*

\*

#### **19°) Vœu présenté s'opposant à la suppression de classes, pour la rentrée 2017/2018.**

Monsieur de LA RONCIÈRE invite Madame CANDELIER à présenter son vœu.

Madame CANDELIER en donne lecture.

*« Considérant l'annonce du directeur académique des Hauts-de-Seine, considérant qu'il importe que les enfants sévriens soient accueillis dans de bonnes conditions dès leur plus jeune âge dans les écoles publiques de la commune, le Conseil municipal de Sèvres s'oppose à la suppression d'une classe maternelle à l'école Gambetta et d'une classe maternelle à l'école du Parc Cheviron à la rentrée 2017 et 2018 et mandate le Maire pour entreprendre toute action visant à maintenir l'ouverture de ces classes ».*

Monsieur de LA RONCIÈRE cède la parole à Madame HERVÉ.

Madame HERVÉ indique que ce vœu est prématuré, car les inscriptions scolaires ne sont pas encore closes. La Mairie n'a donc pas encore une visibilité totale sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire, ainsi que sur leur répartition entre les différentes écoles de la ville et entre les niveaux (maternelle, élémentaire). Elle ajoute que la commission de dérogation intervient au mois de mai et les sélections des sections internationales en avril et en mai. De plus, les annonces de déménagement parviennent souvent en juin et jusqu'en septembre. Elle confirme cependant que des prévisions sont effectuées par l'Éducation nationale, ainsi que des annonces concernant de potentielles fermetures de classes. Celles-ci seront à confirmer en juin, puis en septembre, au vu des évolutions d'effectifs.

Madame HERVÉ ajoute que la Mairie a déjà réagi officiellement à ces annonces et dans le même sens que le vœu de Madame CANDELIER. Elle propose donc d'adopter un vœu unanime.

Monsieur de LA RONCIÈRE met l'adoption de ce vœu au vote.

**La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité, avec 1 abstention : M. DELACOUR.**

Monsieur de LA RONCIÈRE communique au Conseil les prochaines dates de réunions :

- jeudi 30 mars : Conseil municipal ;
- mardi 21 mars à 20 heures 30 : commission de l'urbanisme, des travaux, de l'habitat, de la culture, du développement durable et économique ;
- mercredi 22 mars à 20 heures 30 : commission des finances, de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse.

Monsieur HAAS souhaite remercier l'administration d'animer le Conseil municipal par de nombreuses diapositives. Il trouve cela très agréable.

*La séance est levée le 9 mars 2017.*

*Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité (1 abstention : M. DELACOUR), en séance du Conseil Municipal du 18 mai 2017.*